

LE GUIDE DU CONCERT

Directeur : Gabriel BENDER

Administrateur : Georges JANNEL

Secrétaire de la Rédaction : Albert CHEVALET, O. *

Rédaction et Administration : 12, place d'Anvers (IX^e) — Téléph. 114-04 et 444-63.

M. G. Bender reçoit le SAMEDI de 2 à 5 heures

SOMMAIRE

Le Chant Grégorien et la Réforme de la musique d'Eglise..... A. GASTOUÉ
Le Motu proprio..... C. SAINT SAENS

NOTES SUR LES CONCERTS :

Dimanche 16 :	Concerts Spirituels...	p. 351	Mercredi 19 :	Schola Cantorum...	p. 355
»	Concerts Colonne...	p. 351	»	Quatuor Calliat...	p. 355
»	Concerts Lamoureux	p. 352	»	M. A. Chevillon...	p. 355
»	Concerts Séchiar...	p. 352	Jeudi 20 :	La Sté des Concerts...	p. 355
»	Mme Alvina-Alvi...	p. 353	»	Concerts Chaigneau...	p. 356
Lundi 17 :	L'Accord Parfait...	p. 353	Vendredi 21 :	Concerts Spirituel...	p. 356
»	M. Sailler...	p. 353	»	Concerts Colonne...	p. 358
»	Mlle Grumbach...	p. 353	»	Concerts Lamoureux	p. 359
»	Mme Belucci...	p. 354	»	Société des Concoris.	p. 359
Mardi 18 :	MM. Risler, Boucherit		Samedi 22 :	Chanteurs St-Gervais	p. 359
	et Follain...	p. 354	Vendredi 28 :	Miles Hélène et Eugénie Adamian...	p. 359
»	Le Lied Moderne...	p. 355	Samedi 29 :	Concert Hasselmans.	p. 359
»	M. Schnerder...	p. 355		Concerts Rouge et Touche...	p. 360
»	Mme Pauline Smith.	p. 355			

La Musique dans les Eglises, p. 346. — Concerts annoncés et Manifestations musicales, p. 350. — Edition musicale et Tablette biographique, p. 360.

Résultat du Concours.

Illustration : La Passion, eau-forte. Portrait : M. A. Cellier.

En raison de la pénurie de concerts pendant les vacances de Pâques,
le prochain numéro ne paraîtra que le 29 mars



Le Chant Grégorien et la réforme de la Musique d'Eglise

Plus que jamais se place à l'ordre du jour, la question du chant grégorien et de la réforme de la musique d'église, question qui a fait couler tant d'encre et suscité tant de discussions depuis quelques années. Or, l'application progressive du célèbre *Motu proprio* de S. S. Pie X sur la musique sacrée,

publié le 22 novembre 1903, n'est pas sans amener des surprises, des étonnements, que le Pape prévoyait, et où débouchent ceux-là seulement qui n'ont pas vu lire, ou voulu voir. Car, s'il est vrai que le Souverain Pontife promulguait ainsi la loi artistique de l'Eglise latine, son « code juridique » de la musique sa-

crée, ainsi qu'il l'a nommée, il n'est pas moins vrai que l'application de cette loi ne devait être ni subite, ni immédiate.

Rome, a-t-on dit, est patiente parce qu'elle est éternelle. De fait, si l'art musical d'église avait besoin, dans son ensemble, d'être réformé, on ne pouvait songer à bouleverser tout d'un coup des habitudes acquises, et à modifier de routinières mentalités. Il faut tenir compte d'un facteur de plus : Pie X, avec raison, mettait au premier rang de cette réforme le *chant grégorien*. Et, à part une ou deux éditions qui reproduisaient ce chant dans sa mélodie ou son rythme, et qui elles-mêmes, avaient grand besoin d'être améliorées, toutes les autres éditions du chant liturgique romain en usage étaient détestables. Celle même qui avait, au cours du siècle passé, obtenu seule le privilège d'édition « officielle » de Rome, était la pire de toutes, à part le trop fameux recueil Lambillotte.

Une édition des mélodies grégoriennes, ces cantilènes antiques dont une partie vient de la Judée, l'autre de la Grèce et de Rome, ne s'improvise pas. En 1904, la commission nommée par Pie X se mettait activement à l'œuvre, présidée par le moine savant et artiste qu'est le bénédictin R. Dom Pothier. Peu à peu, elle faisait paraître les chants ordinaires de la messe, le *Graduale*, l'office des défunts, les « tons communs » ; maintenant est paru l'*Antiphonale*, qui assure, avec les livres précédents, le service chanté quotidien de l'Eglise Occident. Il ne reste plus à publier que de rares offices, d'un usage plus rare encore.

Mais il ne suffit pas d'avoir une édition correcte du chant traditionnel de la liturgie : il faut aussi l'interpréter normalement. Or, beaucoup de chœurs, habitués à leur routinier plain-chant, ont à modifier leur méthode, leur accentuation et leur rythme défectueux, leur prononciation incorrecte du latin. C'est qu'en effet il est reconnu qu'il est impossible d'arriver à une bonne exécution du plain-chant grégorien restauré et d'en *accentuer* convenablement le texte, si la prononciation, elle aussi, n'est bonne. Or, (si la façon dont la plupart des nations prononcent le latin n'est évidemment pas la manière de l'antiquité classique, celle qui est habituellement usitée en Italie s'en rapproche le plus, et celle de nos églises françaises s'en éloigne dans une proportion considérable. Voilà pourquoi, depuis quelques années, plus de quarante diocèses français ont adopté, dans son intégrité ou dans ses points essentiels, la prononciation romaine du latin, que les églises de Paris commencent à adopter aussi.

Une confusion fréquemment faite par

les personnes non familiarisées avec les questions ici exposées est de croire que le Pape Pie X, en accomplissant la restauration du chant grégorien, aurait par là supprimé toute autre musique d'église ! Il suffit de lire le *motu proprio* pour voir que jamais Pie X n'a rien dit de semblable. Le Pape a mis au premier rang le chant grégorien, et c'est justice, puisque ce chant a pour lui la tradition millénaire, la possession ininterrompue, l'antiquité, la beauté artistique. Mais, à côté de lui, Pie X place la musique *a cappella*, l'admirable répertoire de la renaissance, que nous ont restitué Expert et Bordes, et, à côté de celui-là, « tout ce que le génie a depuis produit de beau et de bon ». Le Pape, dans son programme artistique, n'est donc point l'esprit étroit que d'aucuns se figurèrent, et, pour réaliser ses idées, on voit qu'il y a de la marge.

Mais il y a une restriction. « Tout ce que le génie musical a produit de beau et de bon », en parlant de l'art d'église, ne peut évidemment s'entendre que des pièces conçues en conformité avec « l'esprit et les règlements de la liturgie. » Et c'est là où divers de nos maîtres et de nos confrères ont... bronché. C'est qu'en effet, trop souvent, les compositeurs qui, depuis la fin du XVIII^e siècle, ont écrit des pièces latines, ont négligé ce point capital : écrire pour l'église, c'est-à-dire pour l'expression collective de la prière. Presque toute l'œuvre dite d'église du XIX^e est conçue pour l'expression individuelle, pour la recherche du pathétique, dans le style du concert, dans le genre symphonique, quand ce n'est pas dans l'accent du théâtre. Voilà ce que Pie X ne veut pas. Cela conviendra à l'oratorio, à certaines œuvres extra-liturgiques ou de concert spirituel, à des pièces qu'on pourra exécuter *avant* ou *après* l'office, mais, pour le service religieux, le Pape, chef de l'Eglise, tient à faire observer les lois de l'Eglise. Quel homme de bon sens et quel artiste de goût ne serait d'accord avec lui ?

Aussi, peu à peu, le mouvement s'étend là où on était surpris, on s'habitue. Les oreilles s'éduquent, la sensibilité change, le sens artistique s'affine. A Paris, des maîtrises d'église comme Saint-François-Xavier, Sainte-Clotilde, le Sacré-Cœur, Saint-Louis-d'Antin, des sociétés comme les « Chanteurs de Saint-Gervais », la « Manécanterie de la croix de bois », les « Amis des cathédrales », donnent l'exemple. Il n'est pas jusqu'au théâtre qui ne suive : les maîtres de chapelle qui ont assisté au dernier acte de la *Lépreuse* de Lazzari, à l'Opéra-comique, ont eu l'une des meilleures leçons pratiques de chant grégorien que Paris puisse leur offrir.

A GASTOUÉ.